

partis de l'opposition de l'opportunité de présenter une mesure législative d'une portée plus restreinte.

Il a demandé leur avis aux chefs de partis de l'autre endroit, ce que je fais maintenant auprès du leader de l'opposition au Sénat et de tous les honorables sénateurs, afin de solliciter des suggestions constructives en vue d'adopter d'autres mesures. Ces suggestions seront étudiées avec soin en vue de leur éventuelle insertion dans un nouveau statut.

Le premier ministre a poursuivi en disant qu'il ne jugeait pas nécessaire d'ajouter que le gouvernement et les Canadiens se rendaient compte de la gravité de la situation. Le gouvernement reconnaît également que les mesures qu'il a prises sont extraordinaires. Voici ce qu'a encore dit le premier ministre à cet égard:

Je reconnais, et d'autres aussi, je l'espère, que cette position extrême que le gouvernement s'est vu contraint d'adopter est à certains égards un piège. C'est une technique bien connue des groupes révolutionnaires qui essaient de détruire la société par des actes de violence, d'amener les autorités à prendre une attitude inflexible. Les révolutionnaires se servent alors de ces preuves de prétendu autoritarisme pour justifier le recours à la violence dans leurs attaques réitérées contre la structure sociale. J'exhorte tous les Canadiens à ne pas se laisser obséder par ce que le gouvernement a fait aujourd'hui en réaction contre le terrorisme au point d'oublier ce qui a déclenché cette situation odieuse. Ce sont les révolutionnaires qui ont joué cette première carte en choisissant le recours aux bombes, à l'assassinat et au rapt.

A ceux qui s'inquiéteront de l'étendue des pouvoirs que le gouvernement a assumés dans cette conjoncture, je ne puis qu'affirmer ma sympathie pour l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent et je les félicite de l'avoir fait connaître. Toutefois, je me hâte de leur rappeler que le dossier de notre Parlement en matière de législation relative aux libertés individuelles garantit sans équivoque sa crédibilité et sa bonne foi.

Le premier ministre a exprimé son intention de discuter avec les chefs de partis d'opposition de l'opportunité d'adopter une loi de portée plus restreinte. Il a demandé des suggestions, qui comme je l'ai dit, seront bien accueillies, d'où qu'elles viennent.

Le ministre de la Justice et ses fonctionnaires sont à étudier un projet de loi auquel le premier ministre a fait allusion dans sa déclaration, et le ministre de la Justice nous apprend qu'un tel projet de loi est réalisable et que le gouvernement entend lui faire subir sa première lecture d'ici un mois.

Bien entendu, il ne saurait être question de révoquer la proclamation actuellement en vigueur tant que le Parlement n'aura pas adopté la nouvelle loi. Le temps nécessaire pour la révocation de la mesure dépendra des deux Chambres du Parlement.

Je suis convaincu que les mesures prises par le gouvernement rencontreront l'assentiment des sénateurs comme elles ont reçu l'assentiment à l'autre endroit. Il ne fait aucun doute pour moi que les mesures prises par le gouvernement dans ces circonstances très spéciales recevront l'approbation de la très grande majorité des Canadiens.

**L'honorable Jacques Flynn:** Honorables sénateurs, même s'il y avait raison de craindre depuis l'instant de son enlèvement que M. Laporte soit exécuté par ses ravisseurs, la nouvelle de son assassinat a été pour nous un coup si douloureux que, pendant un instant, nous sommes restés étourdis, incapables de croire que cela avait pu arriver. Qu'un crime ignoble, aussi injustifiable et aussi hideux, ait pu être commis dans un pays qui, pendant si longtemps, avait été considéré comme un modèle de démocratie paisible, l'exemple même de la liberté, explique pourquoi notre surprise a été aussi grande que notre peine.

Un chagrin profond imprègne chacune de nos pensées dans ces heures tragiques. J'ai de la peine pour le Canada et aussi pour mes amis québécois. Je suis pourtant convaincu que le reste du Canada réagira avec patience et compréhension. Je serais plutôt porté à croire que les événements de ces deux dernières semaines, comme nous l'a déclaré le leader du gouvernement, nous unissons tous ensemble en un front commun contre l'anarchie.

[Français]

Le peuple québécois, je dirais aussi le Canada, perd en Pierre Laporte un homme d'une grande intelligence, extrêmement doué pour l'action, et d'un dévouement incomparable. Il était le politicien équilibré, désireux de servir les siens à la limite de son talent, mais envisageant les tâches qu'on lui confiait avec beaucoup de réalisme et de sens pratique.

Homme averti, d'une détermination indomptable et d'une efficacité remarquable, autant comme journaliste que comme homme politique, autant comme ministre que comme député de l'Opposition, M. Laporte n'a jamais ménagé ses efforts. Il a poursuivi sans relâche et énergiquement les objectifs valables qu'il s'était fixés au début de sa carrière.

Pierre Laporte s'est dévoué corps et âme pour le Québec et le Canada, comme peu ont su le faire sur le plan personnel. Pour l'avoir rencontré fréquemment, même si je ne puis prétendre l'avoir connu intimement, j'éprouvais à son endroit une admiration très amicale.

En mon nom et en celui de l'Opposition officielle, j'offre nos plus sincères condoléances à sa courageuse épouse, à ses enfants, ainsi qu'à sa mère qui, dans des circonstances d'un tragique exceptionnel, perd avec lui son troisième fils. Qu'ils n'en doutent pas un seul instant, leur deuil et leurs souffrances sont ceux du peuple canadien tout entier.

[Traduction]

Le leader du gouvernement a déposé au Sénat le décret ministériel proclamant l'entrée en vigueur de la loi sur les mesures de guerre. Il nous a également exposé, dans les grandes lignes, les raisons qui ont motivé cette décision d'une portée incalculable. Quand vint la nouvelle que le gouvernement avait proclamé la loi sur les mesures de guerre dans le but de faire face à la situation révolutionnaire et révoltante qui règne au Québec, des appréhensions se sont tout d'abord manifestées au sein de notre parti. Pour ma part, j'avais peine à croire qu'on avait eu recours à cette loi car celle-ci constitue une mesure d'une portée telle qu'elle n'est pas vraiment conçue pour des situations comme celle-ci.